

## SÉNAT DE BELGIQUE

SEANCE DU 22 JUILLET 1921.

### Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1921 (1).

#### TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (2).

Rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture,  
par M. le chevalier de VRIÈRE.

Présents : MM. le comte T'KINT DE ROODENBEKE, président ; DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, le baron DELLA FAILLE D'HUYSE, DOCHEN, FOCQUET, HUBERT (Georges), le baron RUZETTE et le chevalier DE VRIÈRE, rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission m'a fait l'honneur de me confier la mission de faire le rapport sur le Budget de l'Agriculture.

Tout spécialement, et à l'unanimité, elle a appuyé sur l'importance de cet axiome admis d'ailleurs par tous, « que plus la production des denrées agricoles augmente, plus diminuera la cherté de la vie en vertu de la loi de l'offre et de la demande ».

La main-d'œuvre agricole devient rare : l'élévation du prix de celle-ci est considérable et pousse momentanément l'agriculteur, qui ne dispose pas d'une famille nombreuse, à faire des pâturages, alors que ce serait la production intensive, qui seule peut sauver la situation, diminuer le coût de la vie, celui des salaires, celui du change et, rendre à l'industrie sa prospérité de jadis.

Votre Commission, convaincue du rôle important que joue l'agriculture dans le bien-être de notre pays entier et de la nécessité de faire produire, voudrait voir stimuler davantage l'agriculteur dans ce sens. Elle voudrait

(1) Projet de loi n° 191.

(2) Voir *Annales parlementaires* de la Chambre des Représentants, séances des 10, 14 et 16 juin 1921.

que ce puissant organisme du Ministère de l'Agriculture, qui a fait ses preuves en remettant le front en état de culture, mette aussitôt que faire se pourra, ses charrues à moteurs à la disposition de ceux qui veulent mettre en valeur les terrains incultes, notamment les bruyères de la Campine et certaines parties des Ardennes.

Votre Commission vous propose d'approuver le budget proposé par la Chambre sous réserve des observations que je vais vous développer.

*A l'article 9.* — Nous voyons que le crédit alloué pour le comité supérieur de contrôle et commissions d'enquête est porté de 5,000 à 55,000 francs.

Pour que cela ne paraisse pas exagéré, disons de suite que jusqu'à présent, ce comité était institué par l'Administration des Chemins de fer et était — si je puis m'exprimer ainsi — interministériel, c'est-à-dire qu'il agissait indistinctement pour le Ministère qui réclamait son intervention.

Le Ministre des Chemins de fer a tenu à faire payer, par chaque ministère, une part de ce service; celle attribuée au Ministère de l'Agriculture est estimée à 50,000 francs.

*A l'article 4.* — Nous constatons une augmentation de 60,000 francs. Cette majoration provient de l'augmentation du tarif des frais de voyage du personnel de l'Administration centrale.

*A l'article 12.* — Une augmentation de 184,000 francs, soit de 6 ½ p. c. est parfaitement justifiée par l'augmentation des frais de voyage des membres du jury, résultant de la majoration du prix des coupons et aussi à cause de l'augmentation du prix des médailles.

*A l'article 13.* — Nous constatons une augmentation de 4,800 francs et à l'article 16 celle de 50,800 francs, majoration nécessaire à cause du paiement de la vie chère et pour assurer l'application du nouveau tarif relatif à l'augmentation réglementaire des traitements à accorder en 1921.

Par contre, nous aimons à signaler les diminutions suivantes :

*A l'article 21.* — Une diminution de 50,000 francs qui se retrouve en augmentation à l'article 4. — Frais de voyage.

Il nous reste à signaler au Budget extraordinaire une diminution de dix millions, mis à la disposition de M. le Ministre par la loi du 15 novembre 1919, pour exproprier les terrains que certains propriétaires auraient négligé de remettre en état; le cas ne se présentant que rarement, le crédit peut être diminué de cette somme.

Les membres de votre Commission, après avoir constaté par eux-mêmes l'importance de l'immense travail accompli par l'entremise de notre Ministre de l'Agriculture, m'ont prié, à l'unanimité, de rendre un public hommage au Baron Ruzette qui, ne reculant devant aucune difficulté, a réalisé en un temps fort court une entreprise aussi vaste que difficile.

Ceux qui ont parcouru ces malheureuses régions au lendemain de la retraite des armées allemandes, sont seuls à même de juger de l'importance de l'œuvre accomplie et on s'étonnera d'apprendre que les frais de direction et d'administration n'ont coûté que 1 p. c. du budget général.

Pour l'ensemble des 40 communes du front nord, 39,036 hectares sur 42,465 hectares étaient déjà remis en état de culture le 1<sup>er</sup> mai dernier ; tout était semé et planté par les 56,494 habitants qui étaient revenus se réinstaller là ou en 1914, ils possédaient une culture des plus florissantes.

Notre Ministre de l'Agriculture s'est attelé à cette tâche ardue ; il est arrivé à un résultat dépassant toutes les espérances, les habitants de ces contrées le rediront aux générations futures et son nom restera pour toujours attaché à cette grande œuvre.

Messieurs, votre Commission vous propose, à l'unanimité, d'approuver le budget comme d'ailleurs il l'a été à la Chambre.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DE VRIÈRE.

*Le Président,*  
Comte T'KINT DE ROODENBEKE.